



# les sports après l'école

	1 <sup>er</sup> CYCLE	2 <sup>e</sup> CYCLE	3 <sup>e</sup> CYCLE
CP	 <b>LUNDI JUDO</b>	 <b>MARDI BASKET</b>	 <b>JEUDI TENNIS</b>
CE1	 <b> VENDREDI TAEKWONDO</b>	 <b> JEUDI TENNIS</b>	 <b> MARDI BASKET</b>
CE2	 <b> MARDI BASKET</b>	 <b> MARDI HIP-HOP</b>	 <b> VENDREDI TAEKWONDO</b>
CM1	 <b> MARDI RUGBY</b>	 <b> VENDREDI TAEKWONDO</b>	 <b> LUNDI BASEBALL</b>
CM2	 <b> LUNDI BASEBALL</b>	 <b> LUNDI BADMINTON</b>	 <b> MARDI RUGBY</b>

**1<sup>er</sup> CYCLE** : 18 septembre 2023 → 8 décembre 2023  
**2<sup>e</sup> CYCLE** : 8 janvier 2024 → 29 mars 2024  
**3<sup>e</sup> CYCLE** : 22 avril 2024 → 28 juin 2024

# la voile le mercredi matin

1 <sup>re</sup> PÉRIODE CLASSES DE CM1 & CM2	2 <sup>de</sup> PÉRIODE CLASSES DE CP, CE1 & CE2
 <b>MERCREDI DE 9H30 À 12H COURS</b>	 <b>MERCREDI DE 9H30 À 12H COURS</b>

## 1<sup>re</sup> PÉRIODE :

**COURS DE VOILE POUR LES CLASSES DE CM1 ET CM2**  
 10 séances de 2h30  
**du 6 septembre 2023 → 21 novembre 2023**  
 le mercredi matin de 9h30 à 12h  
 Rendez-vous à la base nautique du Ponant

## 2<sup>de</sup> PÉRIODE :

**COURS DE VOILE POUR LES CLASSES DE CP\*, CE1 ET CE2**  
 10 séances de 2h30  
**Du 27 mars 2024 → 26 juin 2024**  
 le mercredi matin de 9h30 à 12h  
 Rendez-vous à la base nautique du Ponant

\*avoir plus de 6 ans au moment de l'activité

### IMPORTANT :

- LA PRATIQUE DE LA VOILE NÉCESSITE LE PORT D'UNE COMBINAISON ET DE CHAUSSURES FERMÉES. LE PRÊT DE LA COMBINAISON EST POSSIBLE.
- VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT PRÉSENTER UNE ATTESTATION DE RÉUSSITE AU TEST D'AISANCE AQUATIQUE OU À UN TEST SCOLAIRE AVANT LA PREMIÈRE SÉANCE.

## Bulletin d'inscription les sports après l'école

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

\_\_\_\_\_

MON ENFANT EST GRAND-MOTTOIS OU SCOLARISÉ À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ANDRÉ MALRAUX  
 CLASSE POUR L'ANNÉE 2023 / 2024 : \_\_\_\_\_

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉGAL :

\_\_\_\_\_

ADRESSE POSTALE :

N° APPT. : \_\_\_\_\_, RÉSIDENCE : \_\_\_\_\_

N° ET VOIE : \_\_\_\_\_, NOM DE LA VOIE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

CONTACTS :

ADRESSE EMAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

PORTABLE : \_\_\_\_\_

A remplir selon la classe de votre enfant - merci de noter le nom des sports choisis.

**1<sup>er</sup> CHOIX** : \_\_\_\_\_

**2<sup>e</sup> CHOIX** : \_\_\_\_\_

**3<sup>e</sup> CHOIX** : \_\_\_\_\_

**LES INSCRIPTIONS SE FONT DIRECTEMENT AU BUREAU DU SERVICE DES SPORTS,  
 À L'ACCUEIL DES TENNIS, ENTRE LE 3 ET LE 10 SEPTEMBRE.  
 AUCUN DOSSIER NE DOIT ÊTRE RETOURNÉ AUX ÉCOLES NI ENVOYÉ PAR EMAIL.  
 LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION SERA EFFECTUÉE ENTRE LE 11 ET LE 15 SEPTEMBRE.**

## Bulletin d'inscription la voile le mercredi matin

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

\_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE DE L'ENFANT : \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_

MON ENFANT EST GRAND-MOTTOIS OU SCOLARISÉ À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ANDRÉ MALRAUX  
 CLASSE POUR L'ANNÉE 2023 / 2024 : \_\_\_\_\_

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉGAL :

\_\_\_\_\_

ADRESSE POSTALE :

N° APPT. : \_\_\_\_\_, RÉSIDENCE : \_\_\_\_\_

N° ET VOIE : \_\_\_\_\_, NOM DE LA VOIE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

CONTACTS :

ADRESSE EMAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_

PORTABLE : \_\_\_\_\_

JE SOUHAITE AVOIR UNE COMBINAISON À DISPOSITION → TAILLE : \_\_\_\_ ANS

JE M'ENGAGE À PRÉSENTER UNE ATTESTATION DE RÉUSSITE AU TEST D'AISANCE AQUATIQUE OU À UN TEST SCOLAIRE AVANT LA PREMIÈRE SÉANCE.

MON ENFANT A DÉJÀ PRATIQUÉ LA VOILE DANS LE CADRE DE LA LGM SPORT ACADEMY EN 2022/2023.

**LES INSCRIPTIONS SE FONT DIRECTEMENT AU BUREAU DU SERVICE DES SPORTS,  
 À L'ACCUEIL DES TENNIS, ENTRE LE 3 ET LE 10 SEPTEMBRE.  
 AUCUN DOSSIER NE DOIT ÊTRE RETOURNÉ AUX ÉCOLES NI ENVOYÉ PAR EMAIL.  
 LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION SERA EFFECTUÉE LE 5 SEPTEMBRE AU PLUS TARD.**

**Mon enfant peut-il en profiter ?**

Oui, s'il est Grand-Mottois ou scolarisé à l'école élémentaire André Malraux de La Grande Motte.

**Mais au fait, c'est quoi ?**

Depuis sept ans, La Grande Motte et son service des sports organisent des activités sportives en dehors du temps scolaire pour permettre à votre enfant de tester un sport pendant 10 semaines.

**Comment ça marche ?**

Non, c'est gratuit ! La pratique d'une activité sportive pour votre enfant vous est offerte par la municipalité.

Pour inscrire votre enfant au sport après l'école, vous devez choisir les activités correspondant à sa classe en les notant par ordre de préférence de 1 à 3. Selon les places disponibles, votre enfant pourra être inscrit sur 1, 2, 3 activités.

Vous pouvez aussi inscrire votre enfant à des cours de voile. Comme pour les autres sports, les places sont limitées et seuls les premiers inscrits pourront en bénéficier, avec la priorité donnée à ceux qui n'ont pu participer l'année dernière.

**C'est cher ?**

**Comment se passe l'inscription ?**

Les inscriptions se font directement au bureau du service des sports, à l'accueil des Tennis, entre le 3 et le 10 septembre.

Aucune inscription et aucun dossier ne seront pris en compte avant.

Pour les sports après l'école, la confirmation de l'inscription sera effectuée entre le 11 et le 15 septembre.

Pour la pratique de la voile, la confirmation sera effectuée le 5 septembre au plus tard.

**Comment s'organise-t-on ?**

Votre enfant doit se présenter sur le lieu de l'activité : Palais des sports, Parc des Sports, Centre de tennis ou au point de rendez-vous de la base nautique du Ponant. Vous devez donc assurer son déplacement.

**C'est quand ?**

**POUR LES SPORTS APRÈS L'ÉCOLE :** le soir, de 17h à 18h, pendant les périodes scolaires.

Les activités n'auront pas lieu durant les vacances scolaires et les jours fériés.

**POUR LA PRATIQUE DE LA VOILE :** le mercredi matin de 9h30 à 12h, pendant les périodes scolaires.

**Comment se passe l'inscription ?**

**Comment se passe l'inscription ?**



**LES INSCRIPTIONS SE FONT AU BUREAU DU SERVICE DES SPORTS**

Accueil des Tennis, La Plaine des Jeux - 34280 La Grande Motte  
ouvert tous les jours de 10h à 18h

**ENTRE LE 3 ET LE 10 SEPTEMBRE 2023**

AUCUNE INSCRIPTION ET AUCUN DOSSIER NE SERONT PRIS EN COMPTE AVANT.

**Aucun dossier ne doit être retourné aux écoles ni envoyé par email**

Les inscriptions sont enregistrées et traitées selon l'ordre d'arrivée. Si votre premier choix est déjà complet, votre enfant sera inscrit au sport choisi en n° 2 puis éventuellement au n°3. L'inscription à la voile peut se faire en plus du choix d'un sport après l'école. **Pour les sports après l'école**, la confirmation de l'inscription sera effectuée entre le 11 et le 15 septembre ; **pour la pratique de la voile**, le 5 septembre au plus tard.

**Renseignements**

**Pour les sports après l'école**  
Service des Sports ☎ +33 (0)4 67 56 62 63  
Service des sports@lagrandemotte.fr

**Pour la voile le mercredi matin**  
Yacht Club, école de voile ☎ +33 (0)4 67 56 19 10  
ycgm@ycgm.fr

LA GRANDE MOTTE



© 2023 - LA GRANDE MOTTE - Service Communication - PHOTOS : ADRIEN DIDIER HILLIARD - CAROLINE GÉOLU - freepik.com